

PROCES-VERBAL DU 9 FEVRIER 2004 A 10 HEURES 30

Bureau

Délibératif

LISTE DE PRESENCE

TITULAIRES

PRESENTS

MM. Bret
Da Passano
Dumont
Charrier
Mme Vullien
MM. Darne J.
Colin
Duport
Malaval
Mme Gelas
MM. Joly
Crédoz
Polga
Pillonel
Claisse
Paoli
Bertrand
Barral
Laurent
David

ABSENTS EXCUSES

MM. Collomb
Queyranne
Mme Pedrini
MM. Touraine
Buna
Jeannot
Muet
Reppelin
Mme Elmalan
MM. Vesco
Tête
Lambert
Abadie
Mme Guillemot
M. Daclin

ABSENTS

MM. Gerin
Calvel
Braillard

ASSISTAIENT A LA REUNION

MM Boyron
Chabert
Quignon
Caviglia
Dibilio
Gonson
Jauffret
Ducroux
Perret
Rivalta
Mmes Couturier
Sibeud
Perraudin

M. BRET ouvre la séance et procède à l'appel nominal. Le quorum étant atteint, il aborde l'ordre du jour. Il soumet à l'approbation des membres du Bureau le compte-rendu du bureau délibératif du 5 janvier 2004. Il est adopté.

N° B-2004-2047 - Lyon 7° - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain située rue Hector Malot à l'angle de la rue André Bollier et appartenant à l'Opac du Rhône -

N° B-2004-2049 - Genay - Acquisition d'une parcelle de terrain nu située lieu-dit les Ruettes dans la zone industrielle et appartenant aux conjoints Roche -

N° B-2004-2050 - Feyzin - Acquisition d'une parcelle de terrain située lieu-dit Beauregard et appartenant aux conjoints Paillet -

N° B-2004-2051 - Sathonay Camp - Acquisition d'une parcelle de terrain située chemin de la Vallée et appartenant aux conjoints de Virieu -

N° B-2004-2052 - Saint Genis les Ollières - Acquisition d'une parcelle de terrain située 13, rue Louis Gayet et appartenant à M. Roger Domin -

N° B-2004-2053 - Lyon 9° - Acquisition d'une parcelle de terrain nu située 84, avenue Sidoine Apollinaire et appartenant à la copropriété du 84, avenue Sidoine Apollinaire -

N° B-2004-2054 - Décines Charpieu - Acquisition d'une parcelle de terrain située chemin de l'Épie, à l'angle de la rue Claude Monet et appartenant à M. Christian Boschetti -

N° B-2004-2055 - Saint Genis Laval - Acquisition d'un immeuble situé 82, avenue Foch et appartenant à la SCI Les Oliviers -

N° B-2004-2061 - Feyzin - Acquisition de deux parcelles de terrain situées rue des Razes et appartenant à la Commune -

N° B-2004-2064 - Sainte Foy lès Lyon - Acquisition d'une parcelle de terrain située 110, rue Chatelain et appartenant aux conjoints Streiff -

M. BARRAL expose les éléments des rapports.

Adoptés.

N° B-2004-2048 - Bron - Autorisation donnée à la Société immobilière d'études et de réalisation de déposer un permis de construire sur le terrain situé à l'intersection du boulevard Pinel et de l'avenue Franklin Roosevelt -

N° B-2004-2057 - Meyzieu - Revente, à l'Opac du Rhône, du lot n° 3 de la copropriété située 20, rue Edison -

N° B-2004-2058 - Oullins - Vente, à la SCI Le Themis, de tènements situés rue de la Convention à l'angle de la rue Pierre Baudin -

N° B-2004-2062 - Feyzin - Constitution, au profit d'EDF, d'une servitude pour l'implantation d'un poste de transformation de courant électrique sur la parcelle communautaire située chemin Sous le Fort - Convention -

N° B-2004-2074 - Lyon 9° - Avenue Sidoine Apollinaire - Construction d'un bâtiment comprenant un logement de gardien et des locaux pour les agents d'entretien de la voie publique - Autorisation de signer les marchés -

M. DUMONT expose les éléments des rapports.

Adoptés.

N° B-2004-2056 - Centre de valorisation thermique des déchets urbains de Lyon sud - Fourniture de chaux pour le traitement des fumées - Autorisation de signer le marché -

M. DA PASSANO présente le dossier.

Adopté.

N° B-2004-2059 - Vaulx en Velin - Quartiers du Mas du Taureau et du Pré de l'Herpe - Assistance à maîtrise d'ouvrage d'urbanisme - Autorisation de signer le marché -

N° B-2004-2063 - Lyon 6° - Extension du palais des congrès à la Cité internationale - Lot n° 36 : appareils élévateurs - Autorisation de signer le marché -

N° B-2004-2065 - Rillieux la Pape - Coeur de Vancia - Aménagement des espaces publics - Autorisation de signer le marché de maîtrise d'oeuvre -

N° B-2004-2070 - Lyon 6° - Extension du palais des congrès à la Cité internationale - Lot n° 42 : fourniture et mise en oeuvre des revêtements en pierre agrafée - Approbation du dossier de consultation des entrepreneurs - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert -

N° B-2004-2071 - Lyon 9° - La Duchère - Grand projet de ville - Mission de diagnostic, veille et appui aux copropriétés - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert européen -

M. CHARRIER commente les rapports.

Adoptés.

N° B-2004-2060 - Saint Genis Laval - Avenue de Gadagne - Parc de stationnement - Approbation de la convention financière et de remise d'ouvrages -

N° B-2004-2066 - Décines Charpieu - Assainissement des berges sud du Grand Large - Travaux d'aménagement des berges sud du Grand Large - Autorisation de signer une convention de superposition de gestion d'ouvrages publics à conclure avec EDF -

M. PILLONEL expose les éléments de ces rapports.

Adoptés.

N° B-2004-2067 - Maintenance des logiciels et acquisition éventuelle de licences supplémentaires ShockyMap (projet POS sur CD-ROM) - Autorisation de signer le marché -

N° B-2004-2073 - Mandat spécial accordé à monsieur le vice-président Alain Joly pour une mission à Chisinau et Balti (Moldavie) -

M. COLIN commente ces rapports.

M. JOLY précise que le Grand Lyon est signataire d'une convention de coopération avec la ville de Balti.

Le volet important est l'amélioration de l'eau potable dans cette ville. Il se trouve que l'eau propre qui arrive dans cette ville vient du fleuve Dniestr, la canalisation s'étend sur 80 kilomètres sur laquelle avec Waterforce, la communauté urbaine de Lyon doit intervenir sur la dépense en énergie des pompes. Actuellement, il y a des pompes soviétiques qui consomment énormément et qui empêchent tout équilibre économique dans la distribution de l'eau.

Il se trouve que, pour diverses raisons, depuis quelques mois, l'Etat moldave a décidé de nationaliser cette conduite. En conséquence, le Grand Lyon n'est plus dans le cadre de la convention. Il s'agit donc de régulariser la situation avec l'Etat. Peut-être des pompes souterraines seront-ils envisagés sachant que l'eau pompée est sale. Il serait préférable d'amener de l'eau propre du fleuve plutôt que de pomper de l'eau qu'il faudra nettoyer après.

Adoptés.

Rapporteur : Monsieur Colin.

N° B-2004-2068 - Subvention à l'association Agence locale de l'énergie de l'agglomération lyonnaise - Avenant n° 1 à la convention 2003 -

N° B-2004-2069 - Subvention à l'association Acoucité - Avenant n° 1 à la convention pluriannuelle -

N° B-2004-2072 - Garanties d'emprunts accordées à l'Opac de Villeurbanne pour le compactage de divers prêts -

M. BERTRAND explicite ces rapports.

Adopté.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 11 heures 15.